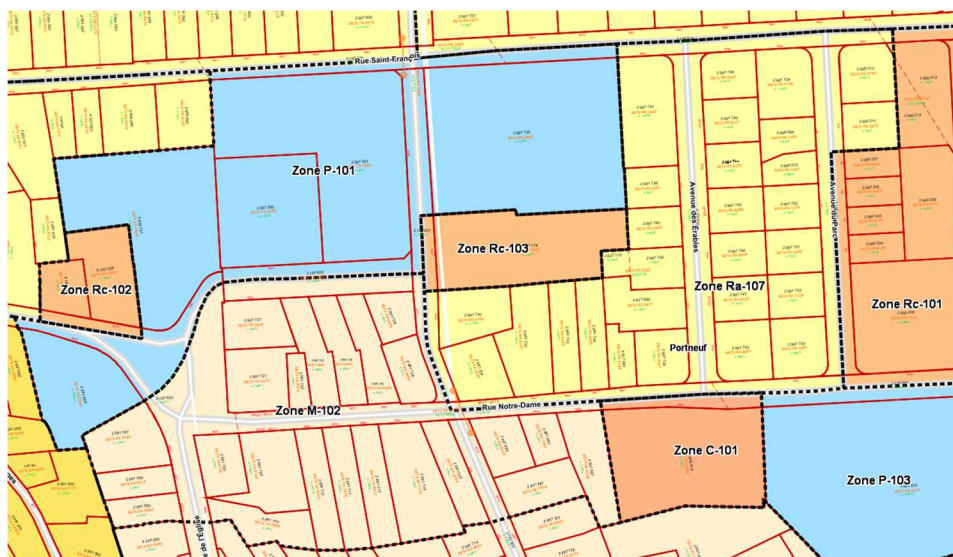


AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Lors d'une séance tenue le 15 octobre 2024, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté le premier projet de règlement 295 modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre la construction d'un immeuble de 40 logements dans la zone résidentielle de haute densité RC-103, laquelle est illustrée ci-dessous.



Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 décembre 2024 à 18 heures dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf lors de cette assemblée, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit au conseil municipal. Ceux-ci doivent être transmis au plus tard à 15h le jour de la tenue de l'assemblée publique de consultation. Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse info@villedeportneuf.com, être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 655-A avenue de l'Église à Portneuf, G0A 2Y0.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Bien que tous les citoyens soient les bienvenus lors de la consultation publique, seuls les résidents de la zone concernée et des zones contiguës pourront participer à un éventuel processus d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 655-A avenue de l'Église, aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Donné à Portneuf, le 28 novembre 2024.

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et greffier trésorier